

Mars 2021



ACTION 35 du PAPI complet Argens et côtiers de l'Esterel

Aménagement hydraulique de la Nartuby médiane

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

EP – 11 - B

DAE – Volet 1

**Pièce 7 - Eléments cartographiques -
Dossier de plans A0**

**Coupes des différents aménagements
et protections de berges mises en
œuvre**



**ACTION 35 du PAPI complet
Argens et côtiers de l'Esterel**

**Aménagement hydraulique
de la Nartuby médiane**

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

***Présentation des évolutions mineures du projet
en phase d'instruction des dossiers
réglementaires***



EVOLUTIONS MINEURES DU PROJET

1	MODIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER.....	2
2	MISE A JOUR DES PIECES ADMINISTRATIVES.....	2
3	DESCRIPTIF DE L'EVOLUTION MINEURES DU PROJET.....	3
3.1	MOTIFS D'EVOLUTION	3
3.2	SECTEURS 1 ET 2.....	3
3.3	SECTEUR 3	4
3.4	SECTEUR 4	6
3.5	NOUVELLE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ENTRE LES SECTEURS 3 ET 4	8
3.6	SECTEUR 5	9
3.7	SECTEUR 6	12
3.8	SECTEUR 7	14
3.9	CONCLUSION	14



1 MODIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU SUIVI DU DOSSIER

Au moment de la phase d'instruction du dossier d'Autorisation Environnementale, la personne initialement habilitée à représenter le demandeur était Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, président du SMA et président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD).

Lors du conseil syndical du 6 août 2020, **Monsieur Didier Bremond** a été élu Président du SMA pour la nouvelle mandature 2020/2026.

Monsieur Didier Bremond, Président du SMA est la personne habilitée à représenter le demandeur.

Par ailleurs, la personne en charge du suivi du dossier a changé. Ce suivi est à présent assuré par :

Claire SCARCERIAUX

Chargée de projet PAPI

Syndicat Mixte de l'Argens

2, avenue Lazare Carnot

83 300 Draguignan

2 MISE A JOUR DES PIECES ADMINISTRATIVES

Pendant la phase d'instruction dossier d'Autorisation Environnementale, les pièces « Annexe 2 : Statuts du SMA » et « Annexe 3 : Délibération relative aux statuts du SMA modifiés et approuvés », insérées dans la pièce 11 du volet 1 du Dossier d'Autorisation Environnementale, ont été mises à jour.

Cette mise à jour est reportée dans la pièce « **EP 17** » du dossier d'enquête publique (correspondant à la pièce 11 du volet 1 du Dossier d'Autorisation Environnementale).



3 DESCRIPTIF DE L'EVOLUTION MINEURES DU PROJET

3.1 MOTIFS D'EVOLUTION

Afin de permettre la bonne prise en compte des demandes émises lors de la phase d'instruction des différents dossiers réglementaires, et de prendre en compte les éléments recueillis lors des procédures de concertation qui se sont déroulées en parallèle de la phase administrative d'instruction, des évolutions mineures ont été apportées aux plans des aménagements élaborés en phase d'avant-projet.

Ces évolutions sont commentées dans le présent chapitre.

La pièce « **EP 11** » du dossier d'enquête publique présente la nouvelle version des plans des aménagements, mise à jour avec ces évolutions mineures.

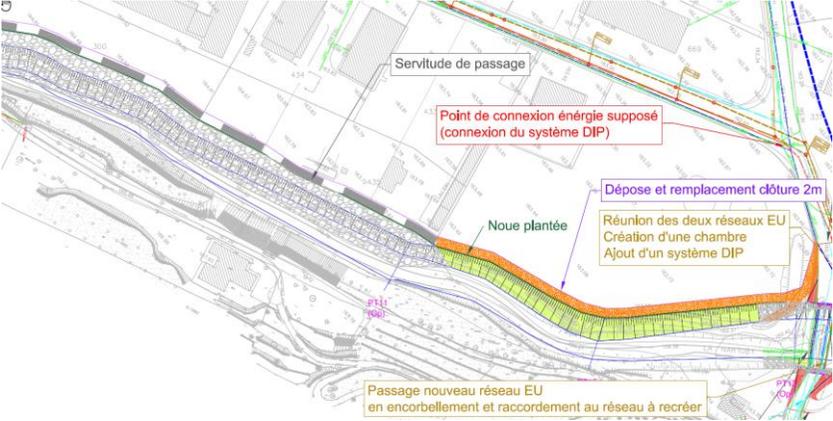
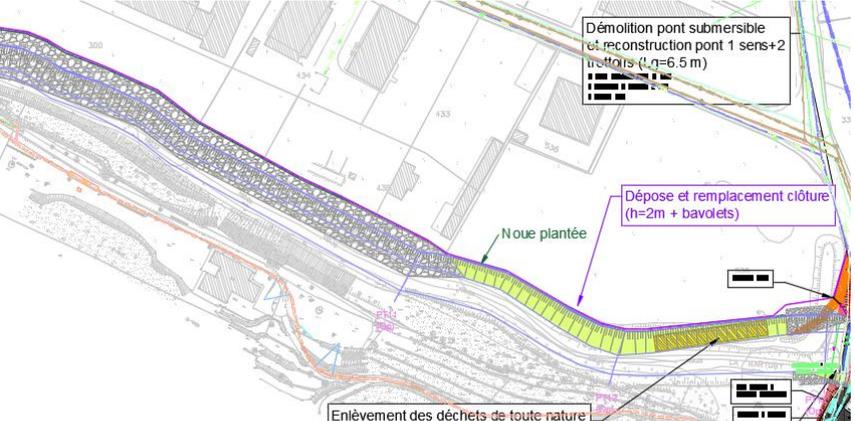
3.2 SECTEURS 1 ET 2

Aucun changement technique n'a été apporté sur ces deux secteurs.

Les différences entre les plans d'octobre 2018 et ceux plans de mars 2021 correspondent à des précisions apportées ou des modifications de couleur, de polices de caractère, ou encore d'épaisseurs des traits, permettant d'améliorer la lisibilité.

3.3 SECTEUR 3

Les différences entre les plans d'octobre 2018 et ceux plans de mars 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Plans d'octobre 2018	Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)
 <p>Servitude de passage</p> <p>Point de connexion énergie supposé (connexion du système DIP)</p> <p>Noue plantée</p> <p>Dépose et remplacement clôture 2m</p> <p>Réunion des deux réseaux EU Création d'une chambre Ajout d'un système DIP</p> <p>Passage nouveau réseau EU en encorbellement et raccordement au réseau à recréer</p>	 <p>Démolition pont submersible et reconstruction pont 1 sens+2 trottoirs (L_q=6.5 m)</p> <p>Noue plantée</p> <p>Dépose et remplacement clôture (h=2m + bavolets)</p> <p>Enlèvement des déchets de toute nature</p> <p>Dévoisement du réseau AEP en encorbellement sur le nouveau pont, reprise des connexions et mise à niveau es bouche à ciel</p>
<p>La piste en haut de berge en rive gauche ainsi que la servitude de passage ont été supprimées.</p>	

3.4 SECTEUR 4

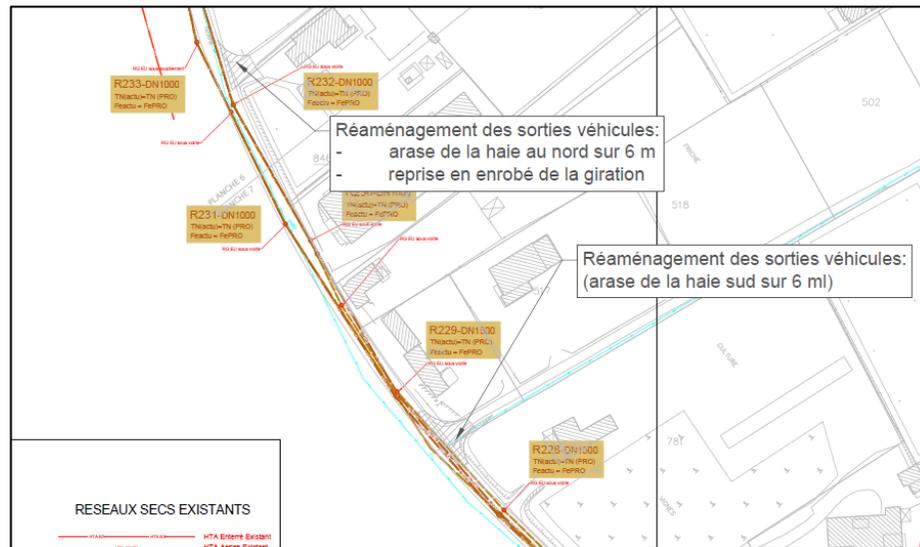
Les différences entre les plans d'octobre 2018 et ceux plans de mars 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Plans d'octobre 2018	Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)
 Le plan de berge d'octobre 2018 montre une configuration de berges avec des zones colorées (orange, vert, jaune) et des points de repère PT20, PT21, PT22, PT23, et PT24. Des lignes bleues indiquent des axes ou des limites.	 Le plan de berge de mars 2021 présente des modifications par rapport à l'ancien plan. Des zones sont marquées comme 'à démolir' (noir) et 'EU existant' (jaune). Les points de repère PT21, PT22, PT23, et PT24 sont toujours présents. Des modifications de la configuration des berges sont visibles, notamment un décalage vers la rive gauche.
<p>Les aménagements de berges ont été rééquilibrés, créant ainsi des aménagements plus favorables à l'écoulement des crues en décalant le profil projeté vers la rive gauche. Une servitude de passage a été ajoutée en rive droite et une autre en rive gauche pour la continuité du cheminement d'entretien des berges.</p>	

3.5 NOUVELLE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ENTRE LES SECTEURS 3 ET 4

Entre les secteurs 3 et 4 du projet, une nouvelle mesure d'accompagnement du projet a été décidée. Au niveau de la Route du Plan, afin d'améliorer la visibilité sur deux débouchées de pistes privées, un débroussaillage de haie et une reprise des enrobés sera effectuée.

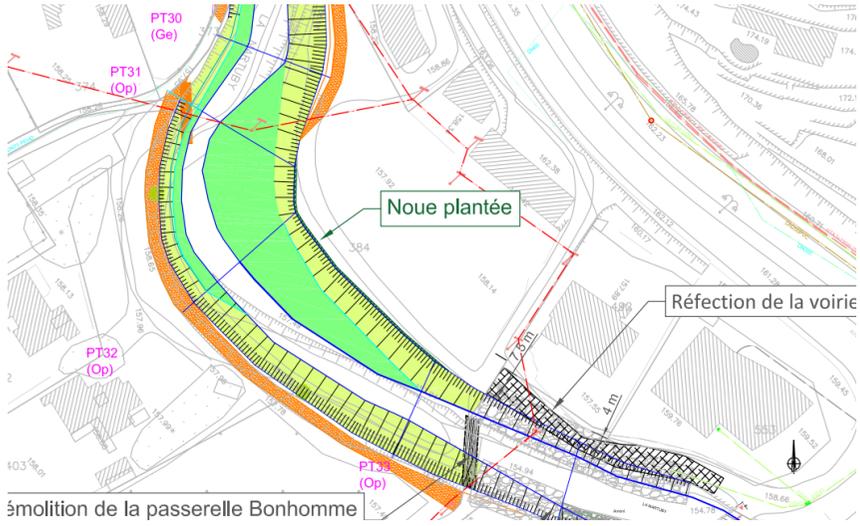
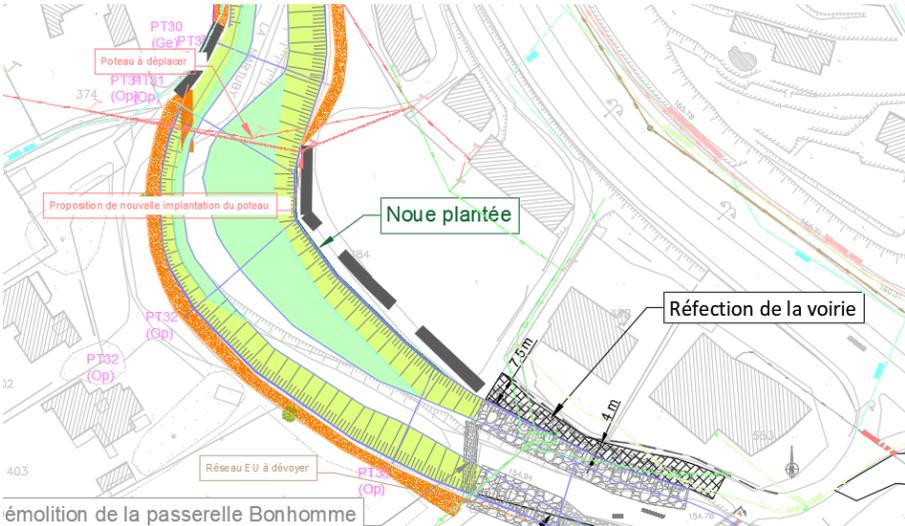
Cette mesure est mentionnée sur la vue en plan n°3 de mars 2021 (pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique).



Plan de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)

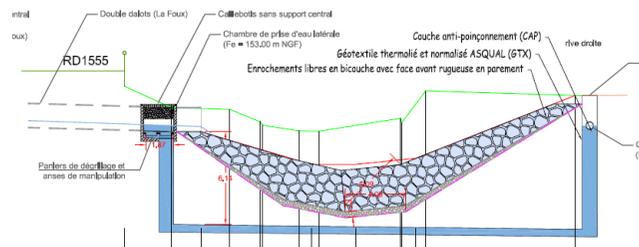
3.6 SECTEUR 5

Les différences entre les plans d'octobre 2018 et ceux plans de mars 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

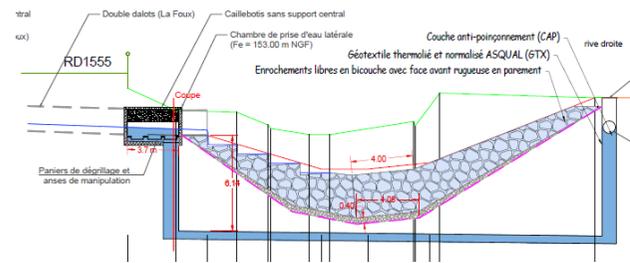
Plans d'octobre 2018	Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)
 <p>Le plan de l'octobre 2018 illustre un aménagement hydraulique. Une noue plantée (zone verte) est visible, ainsi que la réfection de la voirie (zone orange). Des points de repère sont notés : PT30 (Ge), PT31 (Op), PT32 (Op), et PT33 (Op). Le plan mentionne également l'émolition de la passerelle Bonhomme.</p>	 <p>Le plan de mars 2021 présente des modifications par rapport à l'octobre 2018. On observe une proposition de nouvelle implantation du poteau (zone rouge), un poteau à déplacer (zone orange), et des ajustements de la noue plantée (zone verte) et de la voirie (zone orange). Les points de repère PT30 (Ge), PT31 (Op), PT32 (Op), et PT33 (Op) sont toujours indiqués. Le plan mentionne également l'émolition de la passerelle Bonhomme et un réseau EU à dévoyer.</p>
<p>Une servitude de passage a été ajoutée en rives droite et gauche pour la continuité du cheminement d'entretien des berges.</p>	



Plans d'octobre 2018



Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)



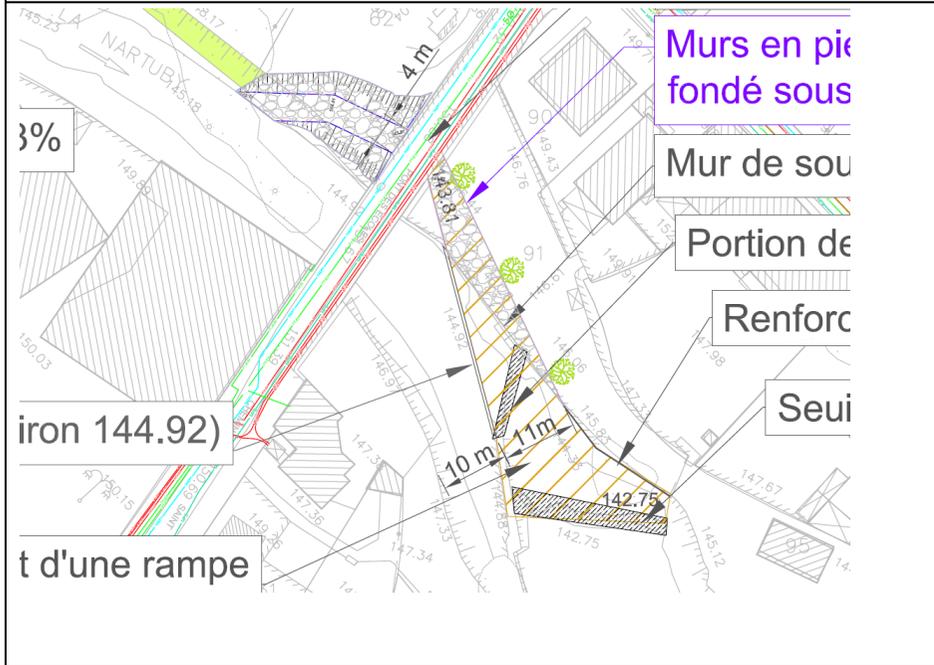
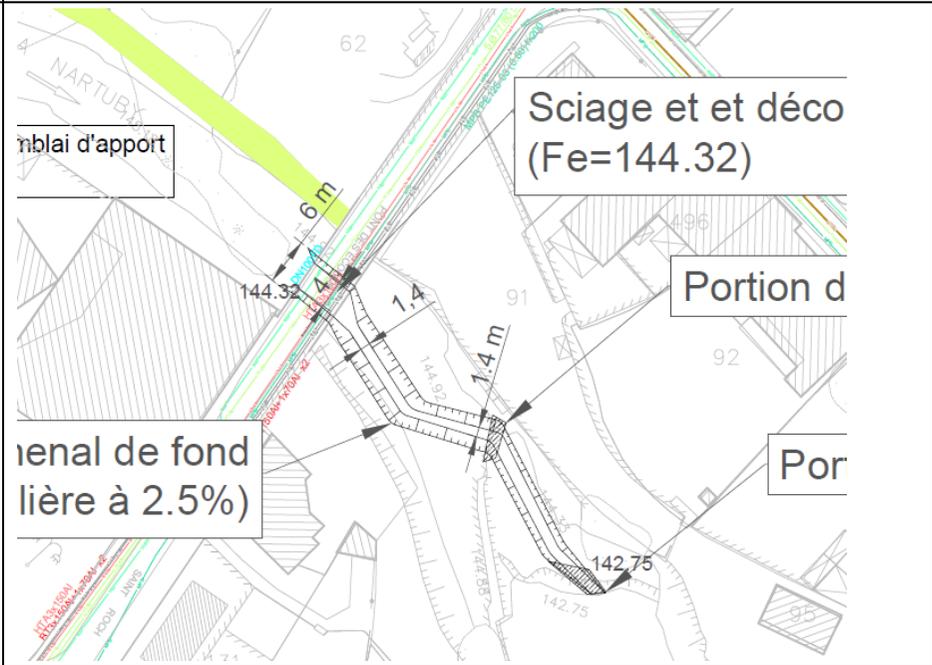
La coupe-type au droit du dérasement du seuil de La Foux est modifiée pour permettre l'arrangement des enrochements en cascades. Ce nouveau profil permet de créer des volumes d'eau suffisants pour réduire le risque de blessure des poissons lors de la dévalaison. Notons que cette évolution est prise en compte dans la version du dossier CNPN présentée dans le dossier d'enquête publique en pièce « EP 20 ».

3.7 SECTEUR 6

Les différences entre les plans d'octobre 2018 et ceux plans de mars 2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Plans d'octobre 2018	Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)
<p>Un accès à la RD 1555 est prévu dans la version 2021 du plan. Cette modification s'accompagne d'une modification de fonctionnement des feux existants pour assurer l'absence d'impact sur le trafic de la RD. Un accès PMR est ajouté entre la RD1555 et la passerelle.</p>	



Plans d'octobre 2018	Plans de mars 2021 (insérés en pièce « EP 11 » du dossier d'enquête publique)
 <p>Murs en pierre fondée sous</p> <p>Mur de soutènement</p> <p>Portion de</p> <p>Renforc</p> <p>Seuil</p> <p>3%</p> <p>iron 144.92)</p> <p>t d'une rampe</p> <p>4 m</p> <p>10 m</p> <p>11 m</p> <p>142.75</p>	 <p>Sciage et et déco (Fe=144.32)</p> <p>Portion d</p> <p>Por</p> <p>Chenal de fond</p> <p>lière à 2.5%)</p> <p>Plan de fond</p> <p>6 m</p> <p>1.4 m</p> <p>1.4 m</p> <p>144.32</p> <p>142.75</p>
<p>Au niveau du pont des écoles, l'option de création du chenal de dérivation en rive gauche est abandonnée au profit d'un surcreusement du lit mineur et d'un léger élargissement permettant d'obtenir un gabarit hydraulique suffisant pour l'objectif de protection du projet. La suppression des seuils est conservée. Cette nouvelle version de l'aménagement est plus favorable à la mobilité piscicole et à l'insertion paysagère des aménagements.</p>	



3.8 SECTEUR 7

Les modifications relatives aux plans de la mesure compensatoire sont liées à la prise en compte des nouvelles données relatives aux contraintes techniques de conception de l'ouvrage :

- 1) La digue a été reculée par rapport à la RD 54, pour créer un bassin de dissipation entre la digue et la route ;
- 2) L'accès Sud a été redessiné et des ouvrages de vidange de la nouvelle zone de dissipation ont été ajoutés.

La version de l'EDD présentée dans le dossier d'enquête publique en pièce « EP 15 » et ayant fait l'objet de l'avis du SCSOH, tient compte de cette version des plans.

3.9 CONCLUSION

Ces modifications sont mineures et relèvent des évolutions normales du projet dans le cadre des études de conception, qui permettent de préciser les hypothèses prises en phase d'avant-projet, en intégrant les investigations nouvelles et les études complémentaires conduites par le maître d'œuvre.

Elles n'apportent aucun changement notable des différentes pièces présentées dans le dossier d'enquête publique. Elles permettent au contraire d'apporter une amélioration via la prise en compte des avis et remarques émis en phase d'instruction.

Octobre 2018



ACTION 35 du PAPI complet Argens et côtiers de l'Esterel
Aménagement hydraulique de la Nartuby médiane

**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE L'ARTICLE L.
181-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

VOLET 1 – Autorisation loi sur l'eau et évaluation environnementale

Pièce 7 - Eléments cartographiques - Dossier de plans A0

***Coupes des différents aménagements et protections de berges mises
en œuvre***

